



## **Résolution du 12<sup>ème</sup> congrès de l'UD FO 75 des 6 & 7 mai 2019**

Le Congrès de l'UD FO Paris réaffirme son attachement au syndicalisme ouvrier, fédéré et confédéré, libre et indépendant, fondé sur la charte d'Amiens. L'indépendance syndicale vis-à-vis de toute structure ou influence extérieure, de tout parti politique, est le gage de la défense des droits et intérêts matériels et moraux des salariés.

C'est pourquoi l'UD FO 75 appuie sans réserve la position d'indépendance de la CGT-FO, réaffirmée par le mandat du congrès de Lille en avril 2018.

Comme le CCN de la CGT-FO des 27 et 28 mars, le congrès considère que « *la crise actuelle et le mouvement des gilets jaunes sont le produit des politiques économiques et sociales menées depuis de nombreuses années privilégiant les revenus du capital au détriment du pouvoir d'achat des salariés et des retraités, de la protection sociale et des services publics.* »

Le congrès considère que les récentes annonces du Président de la République qui appelle à travailler plus longtemps ne font que prolonger cette volonté de remettre en cause les droits ouvriers et notamment le droit à une retraite à taux plein.

Le congrès condamne les pressions exercées par les pouvoirs publics, au nom du dialogue social, pour intégrer les organisations syndicales. En ce sens, le congrès, conformément aux décisions du CCN, se félicite de la décision récente de quitter la « concertation sur les retraites », menées par M. Delevoye, dont l'objet est d'instaurer un régime universel de retraites par points, de liquider l'ensemble des régimes, à commencer par le régime général, les 42 régimes spéciaux et le codes des pensions civiles et militaires, la CNRACL, l'ARRCO et l'AGIRC.

Cette sortie de la « concertation » est d'autant plus légitime que le séminaire gouvernemental du 29 avril vient de confirmer la mise en discussion d'un projet de loi instaurant le régime universel par points à échéance de 4 mois, en plein été !

De la même manière que le congrès approuve la décision de la Confédération de ne pas participer au « Grand Débat », le congrès rappelle que le syndicat ne peut être porteur de confusion entre l'action politique et le terrain de la revendication et de la politique contractuelle. Avec la CGT FO le congrès conteste l'appellation dite de « corps intermédiaire » et ne saurait en aucun cas accompagner la réforme constitutionnelle annoncée, notamment avec le nouveau rôle que l'on veut faire jouer au CESE, tant au plan national que régional.

A l'inverse, l'UD FO 75 continuera de porter haut et fort les revendications des salariés du public comme du privé, et ce dès le 9 mai avec l'ensemble des fonctionnaires contre le projet de loi dit de « transformation de la fonction publique ».

Le congrès appuie la décision de l'UIAFP de sortir de la concertation sur ce dit projet, comme d'une manière générale, il dénonce la méthode des concertations qui vise à légitimer les réformes régressives par la présence des organisations syndicales sans pour autant prendre en compte leurs revendications.

A l'inverse, le congrès revendique le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, des moyens de représentation et de défense des droits des salariés, l'annulation des mesures favorisant les licenciements collectifs et individuels. Le congrès réaffirme sa volonté de voir la loi El Khomri et les ordonnances Macron abrogées.

Avec la confédération le congrès réaffirme son opposition à la fusion des branches comme il s'oppose, dans le public, à la fusion des corps.

Le congrès rappelle que la grève demeure le moyen d'expression du rapport de forces pour les salariés quand la négociation n'a pas lieu ou quand leurs revendications ne sont pas entendues. C'est vrai sur le dossier à venir des retraites, comme c'est vrai dès aujourd'hui aux urgences des hôpitaux et pour le

retrait de la loi Blanquer. En ce sens, le congrès invite tous les syndicats à convoquer, dans les meilleurs délais des assemblées générales, avec les autres OS quand cela est possible pour débattre et décider des moyens pour faire aboutir les revendications.

### **Pour l'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux.**

Le congrès constate la baisse générale du pouvoir d'achat que subissent les salariés, actifs et retraités ainsi que leurs familles. Le congrès revendique une augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux, pour les fonctionnaires le déblocage et l'augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur de ce qui a été perdu depuis 2000.

Le congrès revendique l'abandon total de la CSG, le rétablissement de la Sécurité sociale sur la base du salaire différé, l'abandon des exonérations de cotisations et la restitution des détournements effectués au profit des patrons depuis des années. Il revendique une revalorisation du SMIC à hauteur de 1450 euros nets mensuels, soit 80 % du salaire médian et exige l'ouverture de négociations dans les branches afin de relever l'ensemble des grilles. De la même manière, le congrès revendique l'égalité entre les femmes et les hommes, (salaires, carrières, conditions de travail,...).

### **Pour la défense des services publics et des entreprises publiques**

Le projet de loi de « transformation de la fonction publique » qui est en fait une gigantesque entreprise de destruction de ces mêmes services publics ainsi que du statut des fonctionnaires arrive au Parlement à partir du 9 mai. Le congrès soutient sans réserve l'initiative prise par les Fédérations FO des 3 versants de la Fonction Publique d'un appel à la grève, avec d'autres, dès le 9 mai. Le congrès rappelle sa revendication de défense du service public et de l'ensemble des missions qui lui sont attachées.

A la DGFIP, à l'Hôpital public et notamment aux urgences, dans l'enseignement, pour ne prendre que ces exemples, la légitime colère des personnels s'exerce depuis des mois et les mobilisations vont se cristalliser le 9 mai.

- Le congrès rappelle son opposition aux lois Blanquer qui représente une attaque sans précédent contre l'Education Nationale et les statuts des personnels.
- Le congrès condamne les suppressions d'emplois, les fusions de services, les abandons de missions, les projets de délocalisation de services. Le congrès condamne le plan Darmanin qui démantèle le réseau des finances publiques pour mettre en place des agences comptables, des maisons de service au public, des fiscaux-bus, en lieu et place des services déconcentrés de l'Etat. C'est une remise en cause du principe républicain de la séparation ordonnateur/comptable et une remise en cause de l'égalité de traitement de tous les citoyens.
- Le congrès est opposé au projet « nouvelle AP-HP » visant au démantèlement de l'unicité de l'AP-HP, de son statut particulier dans « plan de transformation du système de santé » de la ministre Buzin, et dont voit aujourd'hui les conséquences.

Le gouvernement a fait le choix de l'affrontement plutôt que de la négociation. Il porte donc l'entière responsabilité du conflit qui s'engage. Le congrès se prononce pour le maintien du service, des statuts et des corps qui en sont les garants. Il se prononce contre la fusion des instances représentatives des personnels (à l'image des CSE), le recours à l'emploi contractuel (qui plus est limité dans le temps) en lieu et place des emplois statutaires, l'introduction de la rupture conventionnelle dans le privé comme dans le public, et donc les licenciements, aux transferts autoritaires... et la liste est longue.

Au passage, dans la longue liste des régressions, le gouvernement en profite pour remettre en cause les congés bonifiés des originaires d'outre mer, en supprimant la bonification, l'indemnité de vie chère et l'achat des billets d'avion.

Il en est de même pour les entreprises publiques, après la gravissime privatisation de fait de la SNCF, la remise en cause des statuts, c'est maintenant, au travers de la loi PACTE, dont le congrès demande l'abrogation que sont privatisées ou en voie de l'être ENGIE, la Française des Jeux, ADP, les barrages hydrauliques, ...

Là encore, les annonces du chef de l'Etat ne font que renforcer notre détermination à remettre en cause cette politique, et donc, à organiser la mobilisation pour y mettre un coup d'arrêt.

### **Défendre les droits sociaux : la sécurité sociale, l'assurance chômage et les retraites**

Le congrès se félicite de la position de la Confédération qui a refusé de se soumettre au piège tendu par le gouvernement de participer lors de la négociation forcée de la convention nationale d'assurance chômage à la remise en cause des droits des demandeurs d'emplois. Il dénonce la remise en cause du paritarisme, notamment par la concertation assurance chômage en cours, qui menace l'indemnisation même des demandeurs d'emploi. Le congrès exige l'annulation des 4000 suppressions de postes (en ETP) programmées à Pôle Emploi.

Le congrès, avec la Confédération, réaffirme son opposition résolue à la mise en place d'un régime universel de retraite par points et revendique le maintien de tous les régimes existants, comme il rejette toute tentative de remettre en cause l'âge de départ en retraite de manière directe ou déguisée, au prétexte de financer la dépendance. Pour FO ce risque doit être pris en charge par la sécurité sociale et financé par l'ensemble des revenus, y compris ceux des entreprises dont le congrès rappelle qu'elles bénéficient de plus de 140 milliards d'aides publiques.

Le congrès revendique également le maintien des avantages familiaux, qui sont un droit et non une allocation, en particulier les bonifications enfants et la pension de réversion, que le Haut Commissaire Delevoye entend remettre en cause ou transférer et soumettre à conditions de ressources.

Le congrès réaffirme sa revendication de suppression de l'actuelle journée de solidarité. Elle s'oppose à la décision du gouvernement d'instaurer une nouvelle journée dite de solidarité destinée soit disant à financer la dépendance. Il rappelle que la dépendance doit relever uniquement de la solidarité nationale intergénérationnelle au sein de la sécurité sociale et de ses branches, dans le cadre du service public.

Le congrès revendique la défense et le maintien de la sécurité sociale de 1945 selon son principe fondateur « chacun cotise en fonction de ses moyens et est soigné selon ses besoins ».

## **Handicap**

Le congrès se prononce pour le droit des travailleurs handicapés, parents et aidants de personnes handicapées, dépendantes à une véritable retraite anticipée dans des conditions équivalentes à celle des travailleurs qui n'ont pas été frappés par le handicap.

## **Défense des libertés syndicales et démocratiques**

Considérant que le droit de revendiquer et de manifester sont les premiers des droits, le CD de l'UD FO 75 se prononce contre toute forme de criminalisation de l'action syndicale et exige l'abandon de toutes les poursuites et mises en cause des militants syndicaux.

Le congrès exige que cesse cette politique de répression violente qui remet en cause les principes mêmes de notre démocratie. L'histoire l'a prouvé, l'avenir le confirmera, rien ne pourra étouffer les besoins de justice sociales, de liberté, d'expression et d'émancipation des travailleurs. Le congrès renouvelle son soutien total à tous ceux qui ont eu à subir les violences policières au cours de la manifestation parisienne et sera à leurs côtés pour toutes les suites qu'ils souhaiteraient engager.

Pour toutes ces raisons, le congrès revendique :

- Le retrait du projet du gouvernement d'instaurer un régime universel de retraites par points et le maintien du régime général, les régimes complémentaires, les 42 régimes spéciaux, la CNRACL et du code des pensions civiles et militaires
- L'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux
- La revalorisation et le rattrapage du point d'indice dans les fonctions publiques ainsi que l'abrogation de PPCR et du RIFSEEP
- Le retrait définitif de l'augmentation de 1.7 point de la CSG pour tous les retraités quel que soit le montant de la retraite.
- Le maintien intégral des droits des chômeurs, contre toute remise en cause de l'indemnisation
- L'abrogation des lois « Rebsamen » « El Khomri » et « Macron » qui cassent le code du travail
- L'abrogation des lois ferroviaires dont celle de 2018 qui casse le service public ferroviaire
- Le retrait du projet de loi Dussopt de « transformation de la fonction publique »
- L'arrêt des 120 000 suppressions de postes prévues dans la fonction publique, comme l'arrêt des licenciements dans le privé
- L'abandon des « réformes » du collège, du bac, de la contre-réforme de la formation professionnelle qui remet en cause l'existence des Lycées professionnels, de Parcoursup

- L'abrogation de la loi Pénicaud qui remet en cause le droit des salariés à se qualifier et à se diplômer
- L'abandon de la loi Blanquer mal nommée « loi de l'école de la confiance », l'arrêt des fermetures de CIO et le rétablissement des postes supprimés, comme dans le reste de l'Education Nationale.

Le congrès dénonce la politique de la majorité municipale qui vote en ce moment un budget d'austérité qui aura inévitablement pour conséquence de supprimer des postes, de remettre en cause les conditions de travail des personnels et leurs statuts ainsi que le droit des habitants et des usagers des services publics.

Aussi, le congrès revendique aussi, notamment en direction de la Mairie de Paris :

- L'abandon de la mise en œuvre de la loi Macron en matière d'ouverture des magasins le dimanche que la Mairie vient de faire avaliser,
- Son opposition résolue à la tentative d'élargir les jours et heures d'ouverture des services publics (piscines, bibliothèques, ...)
- L'arrêt du recours aux Maisons de Service Au Public (réaffirmé et aggravé par le plan « Maison France Services ») qui sont la négation du service public et la remise en cause des missions propres de chacun d'entre eux.
- Le maintien du statut des administrations parisiennes.
- L'arrêt des fermetures des centres de Sécu, des services des finances publiques, des bureaux de poste... et entend reconquérir leurs réouvertures
- L'arrêt de la baisse des subventions aux associations culturelles, sportives, ... Le maintien des emplois aidés
- La généralisation de la gratuité dans les transports publics pour les retraités et les personnes en situation de handicap.
- L'arrêt de toutes les privatisations en cours des services publics municipaux, et exige notamment le retour à une gestion publique du stationnement, contre la décision de la Mairie.
- L'arrêt de la vente des bâtiments publics ou rendant des services au public.
- L'arrêt de la contre réforme des rythmes scolaires de Mme Hidalgo et le retour aux 4 jours sur 36 semaines comme 90% des communes en France.

L'UD FO 75 se prononce pour :

- Le maintien de tous les lits et de tous les services hospitaliers de l'AP HP, le maintien du statut des personnels et l'abandon du protocole Hirsch-CFDT, ainsi que le projet de « Nouvelle AP-HP »
- Le développement du logement social et la construction à hauteur des besoins,
- Le maintien intégral du parc de logements sociaux et le blocage des loyers

L'UD FO 75 mettra en œuvre tout ce qu'il est possible pour s'opposer à la casse des services publics, à la remise en cause du repos dominical, au maintien de l'accueil du public dans l'ensemble des services publics parisiens.

Le congrès invite l'ensemble des syndicats à se saisir de cette plate forme, à la faire connaître auprès des syndiqués, plus largement des salariés, à construire les mobilisations pour les faire aboutir, à commencer par le 9 mai.

Le congrès invite tous les adhérents à développer les implantations existantes et à en créer de nouvelles en relation avec les Fédérations.

**RESISTER REVENDIQUER RECONQUERIR**